CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 AVRIL 2018

Le 03 avril 2018, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Samonac, sous la présidence de Madame Marie-Lise GIOVANNUCCI, Maire.

L'ordre du jour était :

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL
- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL
- VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2018
- VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018
- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE TALLET
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE TALLET
- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE TALLET
- VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU LOTISSEMENT DE TALLET 2018
- INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Date de convocation du Conseil municipal: 26/03/2017

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Marie-Lise GIOVANNUCCI, Marie-Fabienne DUPUY, Nathalie NICOLET Messieurs, Michel AUDOUIN, Jean-Marc MALAGANNE, Thierry GAYET,

<u>Etaient absents</u>: Mme Claudine COUCHINAVE (pouvoir à Marie-Fabienne DUPUY), M. Bernard SOU (pouvoir à Marie-Lise GIOVANNUCCI), Henri PLANDE (pouvoir à M. AUDOUIN)

Secrétaire de séance : M. Michel AUDOUIN

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Sous la présidence de Monsieur Michel AUDOUIN doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif de Samonac de l'exercice 2017 qui s'établit ainsi :

FONCTIO	NNEMENT	INVESTISS	EMENT
<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	Recettes	Dépenses
+ 413.696,93€			
	- 304.676,94€	+ 445.815,92€	-307.071,90€
Résultat de l'exercice en Fonctionnement		Résultat de l'exercice en Investissement	
+109.0 Excédent r	19,99€ enorté N-1	+138.74 <u>Déficit rep</u> -10.951	orté N-1
No. of the second control of the second cont	96,56€	-10.931	,,23€
	nctionnement 716,55€	Excédent d'inv	estissement
		+ 127.79	2,77€

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2017.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal,

- ✓ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
- ✓ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;
- ✓ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er}janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire :
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare à l'unanimité, que le compte de gestion et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 10.951,25€

Pour rappel : Excédent de la section Fonctionnement de l'année antérieure : + 138.696,56€

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de : + 138.744,02€ Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : + 109.019,99€

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

En dépenses pour un montant de : 0€ En recettes pour un montant de : 0€

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068): 0€

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002): + 247.716,55

Ligne 001

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : + 127.792,77€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR l'affectation du résultat 2017.

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2018

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux des 3 taxes communales soit un maintien des taux en vigueur :

- Taxe habitation :

13.80%

Taxe foncière bâtie :

19.19%

Taxe foncière non bâti :

47.62%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR le maintien des taux à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le budget prévisionnel 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote à l'unanimité, le Budget prévisionnel Primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT: 494.534,55€ INVESTISSEMENT: 491.519,73€

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE 2017 « LOTISSEMENT DE TALLET »

Sous la présidence de Monsieur Michel AUDOUIN doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget « lotissement de Tallet » de l'exercice 2017 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
+ 15.330,57€	-12.215,57€	+6.205,57€	- 9.125,00€
Résultat de l'exercice en Fonctionnement		Résultat de l'exercice en Investissement	
+ 3.115,00€		- 2.919,43€	
Excédent reporté N-1		Excédent reporté N-1	
+ 0,28€		+ 409,62€	
Excédent de fonctionnement		Déficit d'investissement	
+ 3.115,28€		-2.509,81€	

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « lotissement de Tallet » Samonac 2017.

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE 2017 « LOTISSEMENT DE TALLET »

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er}janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DU BUDGET ANNEXE 2017 « LOTISSEMENT DE TALLET »

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : + 409,62 €

Pour rappel : Excédent de la section Fonctionnement de l'année antérieure :

+ 0,28 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de : + 2.919,43€ Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : + 3.115,00 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

En dépenses pour un montant de :

0,00 €

En recettes pour un montant de

0,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :

0,00 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002): + 605,47€

Ligne 001

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001): + 2.509 ,81€

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'affectation du résultat 2017 du budget annexe « Lotissement de Tallet »

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2018 DU LOTISSEMENT DE TALLET

Mme le Maire demande de procéder au vote du budget primitif annexe 2018 du « Lotissement de Tallet » prévu pour la réalisation de 7 lots viabilisés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote (Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0), le Budget annexe « lotissement de Tallet » 2018 de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT:

312.649,09 €

INVESTISSEMENT:

312.043,62€

Clôture du Conseil Municipal: 20h25

M-L GIOVANNUCCI

M. AUDOUIN

J-M MALAGANNE

Th GAYET

N. NICOLET

M-F DUPUY